

du ressort de ces médecins. La nomination des officiers de Santé serait faite par la corporation, sur la recommandation des médecins de chaque quartier. ”

Cette motion renferme évidemment du bon. Aussi M. le Dr. Gauthier, secondé par M. Antoine Favreau la proposa-t-il de nouveau à une assemblée des citoyens de la partie Est de Montréal, tenue dans le Marché Papineau, le 23 mars dernier.

Bien que cette motion soit une censure indirecte contre l'organisation actuelle du Bureau de santé, cependant rien n'empêche qu'on y puise ce qu'il y a de bon et qu'on en fasse profiter la cité.

Le Bureau de Santé selon la charte est composé du Maire, *ex-officio*, des sept membres du Comité de Santé, et des sept membres du Comité de police. Ce bureau de Santé a nommé un sous-comité composé de Son Honneur le Maire, des Présidents des comités de santé et de police, de deux autres échevins et des deux officiers de Santé, maintenant en charge comme aviseurs médicaux. Ceci évidemment n'est pas la meilleure organisation possible. Quelle opinion valable peuvent donner la plupart de ces messieurs sur des questions et des mesures entièrement sanitaires et hygiéniques ? Quelle importance peut-on attacher aux assertions de quelques-uns des membres du Bureau de Santé ? Je conçois que ces messieurs peuvent être des avocats éloquents ou des négociants habiles et heureux, mais qu'ils soient des hommes compétents à améliorer l'état sanitaire de la ville, à discuter et juger les différentes questions d'hygiène nécessaires à la condition actuelle des choses, je ne puis le concevoir.

Aussi, est-ce pour ces raisons, que je suggère l'organisation d'un Bureau de Santé, basée sur la science que possèderaient ses membres et sur les études spéciales auxquelles ils se livrent. Des médecins sont presque les seuls qui savent, connaissent et peuvent estimer à leur juste valeur les améliorations nécessaires à l'assainissement de la ville. Je serai heureux si ces quelques considérations peuvent porter leur fruit, et amener un changement qui provoquera l'assentiment général de la société.

I. Le Bureau de Santé devrait être composé des deux officiers de santé, actuellement en charge, et de six autres médecins, qui représenteraient les divers quartiers de la ville ; ainsi : un médecin pour le quartier Ste. Anne, un pour le quartier St. Antoine, un pour le quartier St. Laurent, un pour le quartier St. Louis, un pour le quartier St. Jacques, et un pour le quartier Ste. Marie. Les deux officiers de santé actuels représenteront les quartiers Est, Centre et Ouest. Chacun de ces médecins devra résider dans le quartier de la ville qu'il représente ; et c'est à eux que seront adressées les réclamations au sujet des différentes questions de santé, et qui devront en donner la solution.

II. Les médecins du Bureau de Santé tiendront leur nomination